

M Le Dasen,

Nous entrons dans un nouveau dispositif **d'évaluation d'école**. Ce dispositif doit s'appliquer à chaque école, sur cinq ans.

S'il appartient au parlement de légiférer, cette disposition issue de la loi dite « de la confiance » nécessite **des précisions dans sa mise en œuvre**.

Pour la Haute-Garonne, le SE-Unsa vous transmet plusieurs questions, qui restent à ce jour sans réponse.

- Sur quel temps de service ce nouveau travail doit-il être effectué ?

Nous devons connaître la quantité d'heures de notre service qui nous permettrait de réaliser ce travail.

Nous vous demandons (et certains Dasen l'ont déjà annoncé) que l'année de l'évaluation, les 18 heures d'animations pédagogiques, y soient consacrées.

Nous n'imaginons pas que les personnels soient sollicités pour faire du bénévolat, il est donc absolument nécessaire que le cadre soit connu avant de commencer.

- Avec quels outils ?

Les expérimentations déjà commencées en 2021-2022 ont montré que le cadre donné par le CEE est insuffisant.

Nous vous demandons que les équipes concernées disposent d'outils et de modalités de mise en œuvre.

Chaque école ne va pas réinventer ce qui peut être fait pour toutes

- Pour quel objectif ?

Il faudra également, pour être utile, que ces évaluations débouchent sur des actions concrètes...

Nous vous demandons que l'évaluation permette à l'école d'accéder aux demandes de formations identifiées par l'équipe, que des moyens supplémentaires soit dédiés à des besoins spécifiques identifiés...

Il ne faut pas évaluer pour évaluer, nous devons avoir les moyens pour répondre aux besoins identifiés.

- Que devient le « projet d'école » ?

En Haute-Garonne, il arrive à son terme. Que devons nous faire ?

L'auto-évaluation remplace-t-elle le bilan du projet d'école ? Quelle articulation entre évaluation et projet ?

Les personnels doivent être informés.

Dans l'attente de précisions, le SE-Unsa 31 invite chaque personnel à attendre...

Si les fonctionnaires doivent fonctionner, il faut leur dire sur quel temps, comment et pour quoi ?

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement,
Franck Calmels, secrétaire du SE-Unsa 31